

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Schengen/Dublin
Akteure	Freysinger, Oskar (svp/udc, VS) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernath, Magdalena
Hulliger, Caroline

Bevorzugte Zitierweise

Bernath, Magdalena; Hulliger, Caroline 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Schengen/Dublin, 2005 - 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Migrationspolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

EU Europäische Union

UE Union européenne

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 26.09.2014
CAROLINE HULLIGER

En avril, le Conseil fédéral a accepté de développer l'acquis Schengen en approuvant le message relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 1051/2013 qui a pour but de modifier le code frontières Schengen (CFS). Ainsi le contrôle temporaire aux frontières intérieures, c'est-à-dire entre la Suisse et d'autres pays membres Schengen, est réintroduit. Il s'agit d'une mesure prise par l'UE à la suite du Printemps arabe de 2011 afin de mieux contrôler le flux migratoire qui en a résulté. Le règlement n° 1051/2013 permet la **réintroduction du contrôle aux frontières** pour une durée maximale de six mois, tandis qu'elle était de trente jours auparavant. Cette révision implique quelques adaptations de la loi sur les étrangers (LEtr) et de la loi sur l'asile (LAsi), car elles sont liées à la législation Schengen. Ainsi, la Suisse pourra renvoyer des requérants d'asile dans leur État d'origine ou de provenance et la priorité ne sera plus donnée systématiquement au transfert dans l'État Dublin compétent.

Le Conseil des États a donné son feu vert à l'unanimité aux trois adaptations lors de la session d'été, le Conseil national y a également adhéré en automne sans qu'aucune opposition ne soit entrée en matière. Il y a tout de fois eu un commentaire critique de la part du Conseiller national Freysinger (udc, VS). Il a indiqué que le problème était tout simplement lié au fait que Schengen ne fonctionnait pas.

Lors du vote final le 26 septembre, le Conseil des États a voté à l'unanimité en faveur des trois projets. Le même jour, le Conseil national a voté par 185 voix contre 8 et 4 abstentions en faveur du développement de l'acquis Schengen, par 178 voix contre 12 et 5 abstentions en faveur de l'adaptation de la LEtr et par 173 voix contre 13 et 10 abstentions pour l'adaptation de la LAsi.¹

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Migrationspolitik

MOTION
DATUM: 13.06.2005
MAGDALENA BERNATH

Der Nationalrat lehnte eine Motion Freysinger (svp, VS) ab, welche die Abschaffung der **Visumpflicht** für Taiwan-Chinesen verlangt hatte, überwies aber gegen den Willen des Bundesrates eine Motion Darbellay (cvp, VS; Mo. 04.3047) zur erleichterten Einreise für chinesische Touristen mit einem Schengen-Visum. Im Ständerat obsiegten Sicherheitsüberlegungen gegenüber den Interessen des Tourismusgewerbes: Schengen-Visa würden oft gefälscht, ganze Reisegruppen tauchten in der EU unter, die Schweiz habe mit China keine Rückübernahmeabkommen geschlossen und solange sie dem Schengen-Raum nicht angehöre, seien EU-Einreiseperrren für die Schweizer Behörden gar nicht erkennbar.²

1) BO CE 2014, p. 530 ss.; BO CE 2014, p. 986; BO CN 2014, p. 1328-1331; BO CN 2014, p. 1870 s.; Communiqué du SEM sur la reprise de la modification du code frontières Schengen / adaptations LAsi et LEtr
2) AB NR, 2005, S. 774 f. und 775 f.; AB SR, 2005, S. 856 ff.; LT und NF, 6.10.05;